

Canal de Bonrepos

BULLETIN MUNICIPAL **D'INFORMATION**

N°18

DECEMBRE 2017

Canal de Bonrepos n°18



N° 18

DECEMBRE 2017

SOMMAIRE :

MOT DU MAIRE	p. 3
ACTUALITES COMMUNALES	P. 6-13
ACTUALITES CHÂTEAU	P. 14-19
ACTUALITES ASSOCIATIONS	P. 20-21
INFOS PRATIQUES	P. 22-23
INFOS ECONOMIQUES	P. 23

*Retrouvez l'actualité de notre Commune sur le site internet
www.bonrepos-riquet.fr*

Mot du Maire

Mes chères concitoyennes, mes chers concitoyens,

Le 28 Décembre 2007, à l'initiative de mon prédécesseur M. Jean-Paul Maronèse et de son conseil municipal, la commune devenait propriétaire du domaine de Pierre Paul Riquet. Cela fait donc 10 ans que notre petite commune s'affère au chevet de la demeure du concepteur du canal du midi pour en sauver son patrimoine et raviver la mémoire de son illustre seigneur. Le 4 décembre dernier nous avons souhaité marquer le coup et avons organisé une célébration au château en réunissant les acteurs publics (supports techniques, aides financières, appuis politiques) comme privés (bénévolat et mécénat). La présence du préfet d'Occitanie, du conseiller départemental représentant le Président ainsi que du Président de notre intercommunalité fut l'occasion pour eux de rappeler leur soutien et leur attachement à ce patrimoine historique.

Nous aurons l'occasion, lors des vœux du Maire qui auront lieu le Vendredi 12 Janvier à 19h00 de lever ensemble une coupe de champagne pour fêter ces 10 années.

L'enquête publique pour la modification du PLU est maintenant terminée. J'ai signé récemment le sous seing privé avec SEETY pour la réalisation du lotissement. La vente de ce terrain nous permettra à partir de mi 2019 de sortir des difficultés financières et de retrouver une capacité d'investissement pour la commune.

C'est avec un an de retard par rapport à ce que je vous annonçais dans le mot du Maire de Décembre 2016 que les travaux de rénovation de la maison du jardinier ont commencé. Nous avons mis en place un étalement métallique. Il assurera le maintien du mur pignon ouest le temps de lancer les appels d'offres nécessaires pour la sélection de l'architecte puis des entreprises qui auront en charge tous les travaux de l'orangerie.

Un grand merci aux bénévoles des différentes associations et plus particulièrement cette année à ceux du secteur paroissial qui ont, à l'initiative du Père Arthur De Leffe, restauré la chapelle du Sacré Cœur de notre église ainsi que la porte de l'entrée principale. Les travaux continueront en 2018.

Je vous souhaite un Joyeux Noël et d'excellentes fêtes de fin d'année.



Philippe SEILLES
Maire

PLAN LOCAL D'URBANISME ET ZONE COMMUNALE MONTPLAISIR

Suite aux différentes réunions, discussions entre la commune et les organismes de l'état, notamment : SCOT « Schéma de Cohérence Territoriale Nord Toulousain », DDT « Direction Départementale du Territoire » et ABF « Architectes Bâtiments de France », le dossier technique qui prend en compte les décisions relatives à la seconde modification du PLU, a été finalisé par le bureau d'études « Interfaces Plus ».

Nous vous rappelons que la modification porte sur l'aménagement de la zone à urbaniser de Montplaisir. Elle n'affecte en aucun cas le zonage de la commune.

L'enquête publique, pour laquelle vous avez été informés par courrier, par voie de presse et par affichage public extérieur, s'est déroulée à la mairie de Bonrepos-Riquet du 27 novembre au 21 décembre 2017.

A cet effet Mr Marc CHOUCAVY, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif, a reçu en mairie les personnes qui souhaitaient le rencontrer les trois jours suivants :

- Lundi 27 novembre 2017 de 09h00 à 12h00
- Samedi 9 décembre 2017 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 21 décembre 2017 de 13h30 à 17h00.

Le dossier de la seconde modification du PLU est toujours consultable en mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat (mardi et jeudi de 13h30 à 17h00, et samedi de 9h00 à 12h00), ou sur le site internet : www.bonrepos-riquet.fr (rubrique : Projets communaux)

Vous pourrez :

- Adresser vos observations par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bonrepos-Riquet, 1 place Pierre Paul Riquet – 31590 Bonrepos-Riquet, ou par courriel à l'adresse suivante : bonreposriquet.modplu2017@gmail.com
- Consigner vos observations sur un registre d'enquête publique mis à votre disposition en mairie.

Toutes observations quelques soient leurs formes, parvenues après 17h00 le 21 décembre 2017, ne seront pas prises en compte.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur délivrera à la commune le rapport d'enquête publique, que la commune devra analyser. Elle se devra également d'apporter des réponses aux observations consignées.

L'approbation par le conseil municipal de la seconde modification du PLU devrait pouvoir se réaliser courant janvier 2018. S'enchaînera alors le contrôle de légalité en préfecture. Sans recours, le développement urbain de la zone de Montplaisir sera alors à concrétiser.

Yvon Martin

RENOVATION DE LA SALLE DU CONSEIL

Après avoir rénové le secrétariat de la mairie en 2014, l'équipe municipale a effectué, cette année, des travaux dans la salle principale de la mairie. Du sol au plafond, la salle a fait peau neuve à moindre coût (matériel et fournitures 1900 €, mobilier 1650 €).



ACQUISITION D'UN HÔTEL A INSECTES

Un hôtel à insectes sera installé sur les plates-bandes, place de la Mairie cet hiver. Vous serez conviés à une animation pédagogique, pour petits et grands, afin de découvrir cette installation. **Un panneau descriptif des espèces et leur lieu de nichage dans l'hôtel** vous aidera à suivre la vie de cet hôtel.

Un hôtel à insectes permet aux insectes de trouver refuge, tout particulièrement lors de la saison froide, et de pouvoir se reproduire dans de meilleures conditions.

Composé entièrement de matériaux de récupération non traités et avec un remplissage de végétaux chaque année, cette structure aidera les insectes à survivre pendant l'hiver de manière à ce qu'ils agissent aux beaux jours. Elle protégera les espèces naturellement présentes et incitera les espèces de passage à rester et se développer !



ETAT CIVIL

Mariages

04 août : MAIRE Marie-Christine – ROYER Paul-Edouard

19 août : MOUTON Charlotte – L'HERISSON Matthieu

21 octobre : CONSTANS Mélissa – DUSSEING Julien

Naissance

30 octobre : DOUAT Béryl

Décès

28 novembre : BERGES Yvon

PERMIS DE CONDUIRE ET CERTIFICATS D'IMMATRICULATION

Depuis le 2 novembre 2017, les démarches administratives liées aux permis de conduire et **aux certificats d'immatriculation (cartes grises) doivent être réalisées depuis son domicile via internet** avec son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, sans avoir à effectuer de déplacement en préfecture ou en sous-préfectures. Par conséquent, il n'est plus possible de déposer de dossier en préfecture ou en sous-préfectures pour ces titres.

Permis de conduire

Pour toute demande concernant :

- une demande de permis de conduire (nouveau permis),
- un renouvellement de permis de conduire (duplicata),
- la perte ou le vol,
- **son solde de points...**

Vous pouvez effectuer ces démarches en ligne en vous connectant gratuitement au site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>).

Pour une première demande de permis de conduire, vous pouvez solliciter votre école de **conduite pour qu'elle effectue la démarche pour votre compte.**

Les demandes de permis internationaux se font uniquement par courrier auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique. Seuls les dossiers concernant les échanges de permis de conduire étrangers (pour les personnes hors U. E., ayant un permis hors U. E.) peuvent être déposés en préfecture.

Certificat d'immatriculation (carte grise)

Pour toute démarche concernant :

- **la déclaration de cession d'un véhicule par un vendeur ou ancien propriétaire,**
- **un changement d'adresse,**
- **la perte, le vol ou la détérioration d'un titre (demande de duplicata),**
- **un changement de véhicule ou un changement de titulaire du véhicule...**

Vous devez effectuer ces démarches en ligne en vous connectant gratuitement au site de l'ANTS (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>).

Sur quels sites pouvez-vous réaliser une démarche en ligne ?

Site internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr

Site internet : www.service-public.fr

Site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : www.ants.gouv.fr

Voir, également : tutoriel "[Démarches en ligne pour le permis de conduire](#)"

Points numériques

Pour les personnes ne disposant pas d'une connexion internet, des points numériques situés en préfecture et en sous-préfectures sont à leur disposition.

La mairie est à la disposition des personnes
qui ne peuvent faire la demande depuis leur domicile

RENOVATION DE L'HABITAT ET INFO ENERGIE

Le **Conseil départemental** de la Haute-Garonne a mis en place deux types d'aides en faveur des particuliers.

Les Performances Rénovation Habitat

Cette aide s'adresse aux :

- Propriétaires Occupants **qui occupent leur logement à titre de résidence principale, sous conditions de ressources,**
- Propriétaires Bailleurs **qui louent ou souhaitent louer à des ménages à revenus modestes.**

Pour des travaux concernant des aménagements visant à :

- Réduire la consommation énergétique,
- Adapter le logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées,
- **A résorber l'habitat indigne.**

Pour prendre contact : 05 62 27 51 63 / mail : accueilconseil-habitat@soliha31.fr

Les Espaces Info Energie

Cette aide assure un service neutre, indépendant et gratuit pour renseigner tout public **sur les solutions à mettre en œuvre pour réduire les consommations d'énergie dans l'habitat, qu'il s'agisse de la construction d'un logement neuf ou de l'amélioration, rénovation ou extension d'un logement existant.**

Le conseil concerne :

- Les énergies renouvelables,
- Les travaux de rénovation énergétique,
- Les aides financières.

Pour prendre contact : 05 34 33 48 26 / mail : infoenergie@cd31.fr

Vous pouvez vous adresser à la mairie pour obtenir plus d'informations sur les lieux de permanence, les jours et horaires d'ouverture, etc.

RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE « SECHERESSE »

La préfecture de la Haute-Garonne a mis en place un dispositif de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse ».

Les personnes concernées doivent déposer en mairie un dossier comprenant :

Une déclaration avec au minimum les informations suivantes :

- Leurs coordonnées,
- La date du sinistre,
- Le lieu du sinistre,
- La nature et les circonstances du sinistre,
- La description des dommages constatés.
- Des photos.

Votre dossier doit être déposé dans les 18 mois qui suivent la date du sinistre.

QUEL DEVENIR POUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE ? (SIEMN)

Le SIEMN qui alimente en eau potable 60 communes adhérentes du Lauragais jusqu'à l'est toulousain, a été créé en 1956 avec des objectifs techniques et économiques visant à assurer une production d'eau suffisante et de qualité à ses abonnés.

De nombreuses mutations de ses prérogatives ont eu lieu avec la création des intercommunalités impliquant dans un 1^{er} temps des transferts de compétence vers le SICOVAL & Toulouse-Métropole.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui rendait optionnelles les compétences eau potable & assainissement des intercommunalités jusqu'au 1^{er} janvier 2018, les rend obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020. Afin de ne pas faire éclater la structure technique et administrative du SIEMN, son Comité Syndical a validé un protocole de fusion avec le SMEA 31 en juin 2017. Celui-ci a pour objectif de maintenir la qualité du service de l'eau et de garantir les tarifs auprès des abonnés. Le SMEA 31 a créé une structure de gestion publique « Réseau 31 », dont la commission territoriale n°9 correspond aux limites géographiques du SIEMN 31.

Ces réorganisations administratives et territoriales ont imposé au SIEMN l'établissement de nombreuses conventions de services avec les collectivités partenaires, et font apparaître la complexité de la mise en œuvre de la loi NOTRe et son éloignement des processus de simplification administrative.

Que nous enseigne le Rapport sur la qualité de l'eau et du service rendu par le SIEMN en 2016 ?

Qualité de l'eau : le contrôle sanitaire réglementaire effectué par l'Agence Régionale de Santé en 2016 sur 79 prélèvements (99 analyses) montre qu'aucune limite de qualité n'a été dépassée : l'eau est de bonne qualité bactériologique. Les concentrations en nitrates, pesticides, aluminium sont très inférieures à la norme ou à la référence de qualité. Le caractère agressif de la ressource en eau reste toutefois susceptible de favoriser la dissolution des métaux dans l'eau, notamment le plomb.

Prix de l'eau : la moyenne est faite sur la base d'une consommation de 120 m³. Le prix moyen 2017 est de 1,94 € / m³. (1,90 € en 2016) dont 22 % en redevance Agence de l'Eau & TVA. Le prix devrait atteindre 2,22 €/m³ en 2020, du fait d'un important programme de travaux prévus au schéma directeur.

Les indicateurs de performance sont jugés fiables et performants, ils tiennent compte de l'effort d'entretien du réseau dont le rendement calculé est de 83 % (ce qui est très bon !).

Les travaux prévus au schéma directeur pour notre secteur :

Alimentation du réservoir de Gragnague par le réseau Haute Pression (HP) depuis Lavalette ; 5 tronçons diam. 125 mm fonte ou acier.

Secteur de Verfeil : abandon du réservoir de Bonrepos et construction d'un nouveau réservoir ½ enterré de 500 m³ au lieu-dit « St Jean », avec liaison au réseau HP. 5 tronçons HP à créer (diam. 125 à 200 mm fonte).

Renforcement du réseau de distribution du réservoir de Gragnague (1 tronçon fonte 200 mm)

A noter les travaux réalisés en 2016 : Verfeil, quartier « En Verre », renouvellement réseau fonte 100 mm sur 900 ml ; coût = 346 686 €.

Gilles BERTHELOMEAU

ORGANISATION DU DISPOSITIF D'URGENCE EN CAS D'ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR SUR LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Toulouse est la sixième commune de France à adopter le principe de la circulation différenciée en cas de pic de pollution, après Paris, Lyon Lille, Strasbourg et Grenoble. Le dispositif est en vigueur depuis lundi 27 novembre.

Les épisodes de pollution aux particules ou à l'ozone sont communiqués par l'organisme ATMO Midi Pyrénées ORAMIP agréé par le ministère de l'écologie et du développement durable pour la surveillance de la qualité de l'air en région Midi Pyrénées.

Niveaux de la qualité de l'air :

1 à 4 très bon à bon

5 à 7 moyen à médiocre

8 à 10 mauvais à très mauvais

Ainsi, les jours de pic de pollution, la circulation sera restreinte à l'intérieur du périphérique toulousain.

Cette restriction concernera les véhicules les plus polluants identifiés sur la base du dispositif Crit'Air, qui classe les véhicules en six catégories (vignette de couleur et de numéro différents suivant le niveau d'émissions de polluants : verte pour les véhicules les plus propres, mauve (n° 1), jaune (n° 2), orange (n° 3), violette (n° 4) jusqu'à gris-bleu (n° 5) pour les véhicules les plus polluants.

En fait, chacun, s'il veut circuler sans souci, devra se procurer une vignette de couleur différente selon le niveau de « propreté » et l'ancienneté de son véhicule à moteur. Le certificat qualité de l'air est un document sécurisé qui permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes.

Il est envoyé sur simple demande sur le site dédié ([http : www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)) **par voie postale (coût de l'envoi : 4,18 €) à l'adresse figurant sur votre certificat d'immatriculation (il faut donc bien l'adresse qui figure sur la carte grise).**

Tous les véhicules routiers sont concernés : deux roues, trois roues, quadricycles, véhicules particuliers, utilitaires, poids lourds dont bus et autocars (même les véhicules d'urgence ou d'intérêt général).

Le certificat qualité de l'air (vignette air) est obligatoire pour circuler en cas de mise en œuvre de la circulation différenciée décidée par les préfets lors d'épisode de pollution. Dans ce cas, sans certificat qualité de l'air, le véhicule ne pourra donc pas circuler en cas de pollution atmosphérique. Pour les autres, ce sera au préfet d'évaluer le niveau de vignette à partir duquel il autorisera ou interdira la circulation du véhicule, en fonction de la gravité de la pollution enregistrée. Un véhicule conserve le même classement environnemental tout au long de sa vie.

Les conséquences

Les véhicules avec des certificats Crit'Air 4 et 5 **sont alors interdits de circulation dans la zone de circulation différenciée (véhicules diesel antérieurs au 31/12/2005).**

Tisséo met en place un tarif préférentiel, le ticket « Planète » avec trajets illimités sur 24H, et élargit les plages horaires de fréquence "heures de pointes", le matin et le soir, du service de métro.

En cas de non présentation de la vignette en jour d'alerte, en France l'amende - pour circulation dans la zone de circulation différenciée – est de **68 €**.

ORGANISATION DU DISPOSITIF D'URGENCE EN CAS D'EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (SUITE)

Les dérogations

Peuvent néanmoins circuler, pendant ces épisodes de pollution :

- Les véhicules avec au moins 3 occupants,
- Les véhicules de service, d'urgence, d'intérêt public et les véhicules utilitaires légers (camionnettes, véhicules d'artisans).

La Préfecture de la Haute-Garonne a édité les deux documents suivants que vous pouvez consulter sur son site : <http://www.haute-garonne.gouv.fr> ou les demander à la mairie :

- **L'arrêté départemental de disposition d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant,**
- Le document comprenant :
 - La zone d'application de la circulation différenciée,
 - La classification Crit'Air des véhicules (couleur des vignettes),
 - La liste des véhicules bénéficiant d'une dérogation.

Information

Concernant les procédures d'alerte et d'information sur les épisodes de pollution et la qualité de l'air, vous pourrez être informés par voie de presse, par les réseaux sociaux ou par la commune et vous pourrez consulter les sites Internet suivants :

http://oramip.atmo-midipyrenees.org/portail/historique_alertes : ce portail contient les documents « informations et alertes » liés aux épisodes de pollution.

[/portail/inscription des épisodes de pollution aux particules](#) ou à l'ozone seront communiqués par l'organisme ATMO Midi Pyrénées ORAMIP agréé par le ministère de l'écologie et du développement durable pour la surveillance de la qualité de l'air en région Midi Pyrénées.

Niveaux de la qualité de l'air :

1 à 4 très bon à bon

5 à 7 moyen à médiocre

8 à 10 mauvais à très mauvais

Ce portail, en vous inscrivant, vous permettra de recevoir par courriel les informations liées aux épisodes de pollution et à la qualité de l'air du département de votre choix.

PLUS VITE !

A l'initiative de notre maire Philippe SELLES, un radar pédagogique fut installé sur la R D 20 à la hauteur de notre village en direction de Gragnague pendant 8 jours du 19 au 26 juin 2017.

Talleyrand avait dit « ce qui est excessif est insignifiant ». En matière de vitesse l'excès souvent excessif, n'est pas sans signification car il représente un risque certain.

Je ne suis pas toujours respectueux des limitations, mais si je puis m'exprimer ainsi il y a des limites ... Atteindre et peut-être dépasser les 100 km/h alors que la limitation prescrit 50 km/h à l'entrée d'un village me semble plus qu'excessif.

Nos parcours sont jalonnés de ronds-points, chicanes et autres ralentisseurs qui détériorent les trains avant, les amortisseurs et les pneumatiques entre autres. Pourtant ils sont les derniers remparts avec la trop fameuse peur du gendarme, pour tenter de civiliser la minorité de dangers publics qui de facto incommode la majorité des conductrices et conducteurs.

Il semblerait que ces radars soient détournés par certains pour se contrôler sans risques d'amendes, leurs compteurs et autres GPS ne leur suffisant pas.

Jouer avec les interdits, certes, pourquoi pas, mais disposer de la vie d'autrui, et faire souffrir leurs proches, n'est pas acceptable. Il y a autre chose à faire pour faire semblant de vivre, d'autant que ces « Fangio » d'opérette sont souvent paralysés par quelques flocons ou quelques plaques de verglas. Ceux sont les mêmes qui ne se risqueraient pas sur un circuit où les repères habituels sont inexistantes.

Alors messieurs, car il s'agit souvent d'hommes, avant de jouer avec la vie d'autrui ou la vôtre, avant de troubler la quiétude de nos espaces routiers apprenez à piloter faute de savoir se conduire.

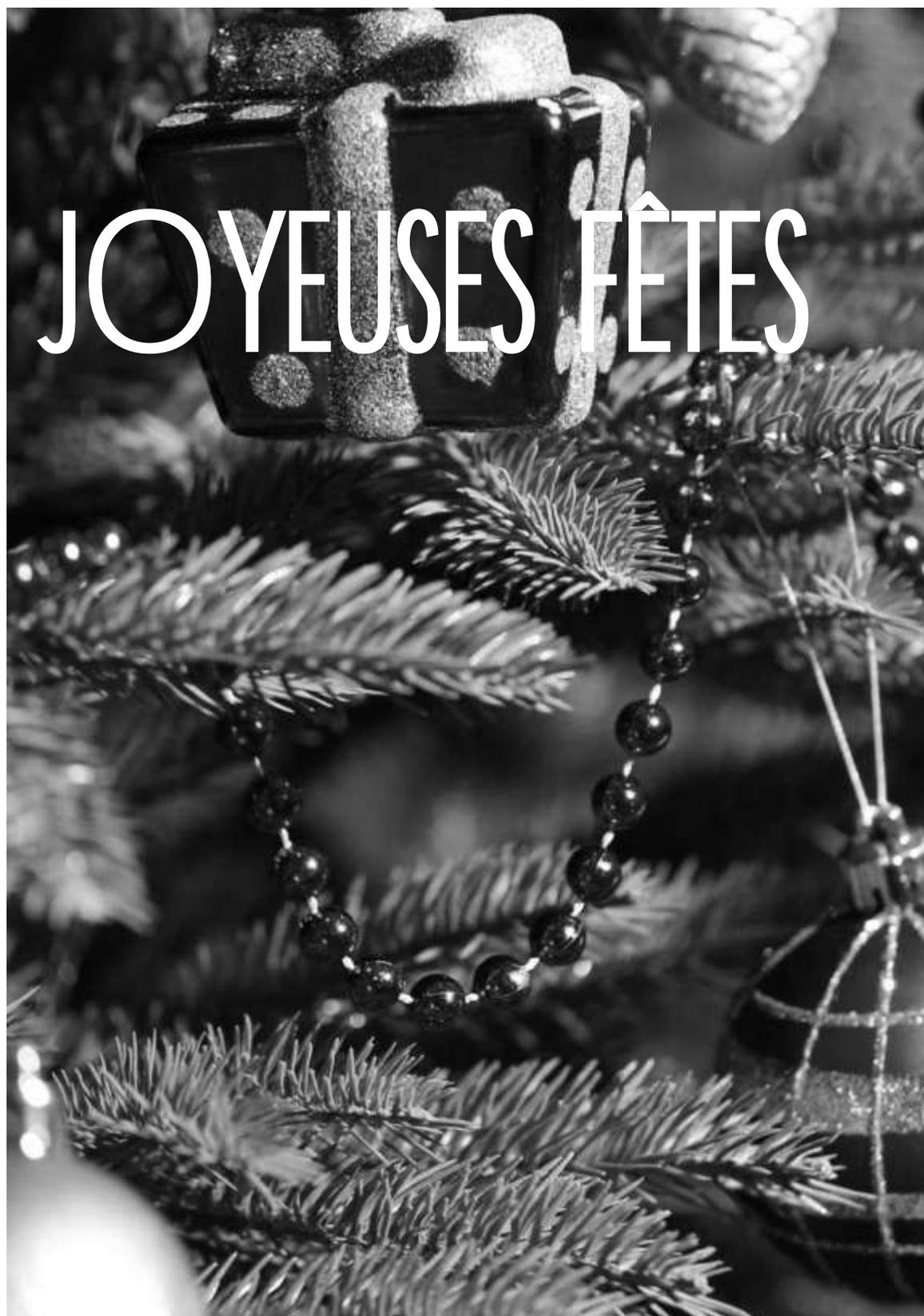
Guy CAPITOU

PENSEES

La seule différence entre un simple caprice et une passion éternelle, c'est que le caprice dure plus longtemps.

Il n'y a que les esprits légers pour ne pas juger sur les apparences. Le vrai mystère du monde est le visible, et non l'invisible.

Oscar WILDE - Portrait de Dorian GRAY



JOYEUSES FÊTES

CEREMONIES DES FÊTES

Mot du Maire :
Vendredi 19 janvier à 19h

Repas des aînés :
Dimanche 14 janvier à 12h

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal
Vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année.

PROJET DE VALORISATION

1 - Le mur pignon de la maison du jardinier enfin stabilisé

Le chantier de sauvegarde concernant le mur pignon de la Maison du Jardinier, évoqué dans le précédent numéro (p. 16), a été réalisé cet automne. Un imposant étaielement métallique, encre au sol par un glacis bétonné assure à présent le maintien du mur.

D'un coût d'environ 30 000 euros HT, ce programme a fait l'objet d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Etat) à hauteur de 80%. Cette intervention provisoire de consolidation est la première phase de travaux inscrite dans le programme plus global de l'aménagement de l'orangerie, qui se concrétisera, comme prévu, en 2018.



Etaielement en cours de chantier

2- Une cérémonie officielle pour les 10 ans d'acquisition publique

Le 27 décembre 2007, la Commune devenait propriétaire du Domaine de Bonrepos-Riquet grâce aux concours financiers du conseil Départemental de Haute-Garonne (55%) et du conseil Régional Occitanie (25%).

Pour commémorer cet évènement mémorable, une cérémonie officielle s'est tenue le 4 décembre dernier au château sous l'égide de monsieur le Préfet de Haute-Garonne, en présence du représentant du conseil Départemental (le conseil Régional n'ayant pu être représenté), du Président de la communauté de communes et des différents contributeurs du projet, dont l'association Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet.

Cet évènement fut l'occasion pour le Maire de Bonrepos-Riquet et l'ensemble des partenaires institutionnels de rappeler leur engagement mutuel à poursuivre leur action en faveur du développement de ce haut-lieu du patrimoine et de saluer l'investissement collectif de tous, notamment des bénévoles, consenti durant cette décennie.



Discours officiels

De gauche à droite : M. MALHIOS, Préfet, M. SEILLES, Maire, M. CUIVIES, Conseiller Départemental, M. CALAS, Président de la Communauté de communes des coteaux du Girou

RODRIGUEZ José
Président de la commission Château

Extrait du discours de Philippe SEILLES lors de la réception du 04 décembre

Décembre 2007 – Décembre 2017, 10 années... 10 années durant lesquelles nous nous afférons au chevet de la Demeure de Pierre-Paul RIQUET pour en sauver son patrimoine et raviver la mémoire de son illustre seigneur.

10 années déjà que notre commune, ses bénévoles et ses partenaires, c'est-à-dire vous, c'est-à-dire nous tous, avec défi et courage (et il en faut pour une petite commune de 270 habitants) avons engagé différentes actions et projets pour restaurer et valoriser le site, et ainsi le faire vivre ou plutôt revivre après une longue période de sommeil.

A notre manière, c'est bien une grande entreprise qui nous lie ici à Bonrepos-Riquet, avec quelque peu d'adversité il est vrai, à l'image des obstacles que Pierre-Paul RIQUET a dû franchir pour l'édification de son canal du Midi mais aussi et heureusement tellement de satisfaction quand nos projets se réalisent.

Se rappeler aujourd'hui ce 28 décembre 2007, date à laquelle la commune est devenue propriétaire du Domaine, ne saurait résumer l'étendue du chemin déjà parcouru ensemble et celui, non moins accidenté, qu'il nous reste à accomplir.

Aventure qui n'aurait pu se concrétiser sans les concours financiers importants du conseil départemental de la Haute-Garonne et du conseil régional d'Occitanie respectivement à hauteur de 55% et de 25% du montant total du financement. Il est aussi à souligner l'action de la SAFER, des plus précieuses dans la bonne fin de cette acquisition.

Il est difficile d'énumérer avec exhaustivité et surtout sans oublier l'ensemble de nos soutiens de ces dix dernières années (c'est-à-dire vous sans exception dans cette assemblée). J'évoquerai trois autres partenaires structurants, en plus du conseil départemental et du conseil régional, partenaires à nos côtés sur les différents volets de notre projet.

D'abord l'Etat, à nos côtés plus que jamais, par l'action de ses services et de son établissement public, les Voies Navigables de France. Engagé financièrement et techniquement dans nos programmes de restauration et d'aménagement (premier financeur d'ailleurs du prochain programme de réhabilitation de l'orangerie), il est pour nous un fervent soutien au projet d'intégration du Domaine de Bonrepos-Riquet au bien UNESCO canal du Midi, reconnaissance internationale que nous appelons de vos vœux depuis bien longtemps. A nos yeux d'ailleurs, ce classement saurait justifier à lui seul l'acquisition publique du Domaine de Bonrepos-Riquet.

Ensuite la communauté de communes des coteaux du Girou à laquelle notre commune appartient et qui a depuis peu en charge la compétence du développement touristique de notre territoire. Le Domaine pourrait d'ailleurs devenir dans cette politique en cours de gestation un pôle d'attractivité important.

Et pour finir, celles et ceux qui font vivre au quotidien le site, je veux bien sûr parler de nos bénévoles fédérés dans l'Association Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet. J'associe dans ce bénévolat riche d'échanges et de partages les membres du comité scientifique fortement investis sur leur temps libre pour la plupart d'entre eux. Nous leur devons l'émergence d'une histoire très documentée sur le Domaine et sur sa contribution majeure au processus de conceptualisation du canal du Midi.

Je voudrais aujourd'hui exprimer ma gratitude et mes remerciements à toutes celles et ceux, personnalités comme anonymes, individualités comme organisations, contribuant par leurs actions passées, présentes ou futures à la promotion du Domaine de Bonrepos-Riquet de quelque façon que ce soit. Ils partagent avec nous cette noble et impérieuse responsabilité d'assurer l'intégrité et l'authenticité de ce bien et sa transmission aux générations futures.

Je souhaite adresser en la matière un message tout particulier à nos mécènes, acteurs bienveillants qui nous accordent pleinement leur confiance et soutien : un grand merci aussi à eux.

A l'image de nombre de nos chantiers de restauration qui ont été bénéficiaires du soutien de nos parlementaires, je ne peux que déplorer la disparition programmée des dotations parlementaires, source financière non négligeable pour les petites communes.

Cette cérémonie comme ces quelques propos font certes œuvre de mémoire quand aux actions passées, mais ma volonté est bien d'ancre le Domaine de Bonrepos-Riquet dans une vision d'avenir. Mais, comme dit l'adage : « en toute chose, pour en envisager l'avenir, il faut en connaître le passé ».

Aussi, j'aspire à ce que vous demeuriez à nos côtés pour envisager ensemble le devenir de ce haut-lieu de notre patrimoine et en faire un des sites les plus visités de la région Occitanie ; les défis à relever sont grands mais l'aventure s'annonce des plus passionnante. Quant à moi, malgré les difficultés et les soucis de santé, ces 10 années ont été riches en rencontres, en avancées significatives et en projets qui ont vu le jour. J'ai eu la chance de croiser le chemin de personnes extraordinaires passionnées comme moi par notre patrimoine. Vous pouvez compter sur moi pour continuer à essayer de mener à bien cette belle aventure.

SAUVEGARDE ET VALORISATION DU DOMAINE DE BONREPOS-RIQUET

L'association « Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet :SVDBR » a su parfaitement en cette année 2017 assumer les évolutions imposées par la loi Notre.

Elle a poursuivi ses actions avec détermination, implication et ténacité : visites guidées, manifestations, entretien du domaine, petits travaux,

Elle a intégré le conseil d'exploitation de l'office de tourisme Intercommunal, basé actuellement dans les locaux récemment inaugurés de l'intercommunalité à Gragnague. Elle participera donc au développement touristique de nos environs et soutiendra le dossier de Bonrepos-Riquet.

Le bilan 2017 des différentes manifestations qui se sont déroulées au domaine est très positif et remarquable. Les collectivités locales « intercommunalité et département » ont bien compris l'intérêt d'une telle association, qui propose des événements culturels d'envergure régionale.

Festivités de Riquet les 24 et 25 juin 2017 sur le thème Princesses et Chevaliers
Une manifestation organisée pour les enfants, mais qui nécessiterait pour des résultats plus probants des investissements plus conséquents dans les animations. Malgré la qualité proposée quelques 420 visiteurs se sont présentés au domaine.

Grand concert : le samedi 22 juillet avec au programme deux parties. 1^{ère} partie « Apache Collective Impact » et en partie principale : « T.N.T AC/DC TRIBUTE BAND »
Ce concert a reçu près de 1900 spectateurs : belle performance quand on connaît la spécificité de ce groupe hard rock. Les connaisseurs AC/DC ont apprécié cette soirée, ainsi que son organisation.

JEP : Journées Européennes du Patrimoine : 16 et 17 septembre 2017

Un événement incontournable pour l'association et la commune : 1320 personnes sont venues :

- visiter le domaine historique et recevoir les commentaires historiques des guides SVDBR, participer à des conférences de qualité :

- Mr André Authier : ACAMPO « Les canaux du midi vu du ciel »
- Mr Geoffroy Bès : « Notion du patrimoine »

- découvrir les expositions de :

- Mr Laurent MoulièresRiquetois : exposition de vélos anciens
- Mr Benoit Lacou « BD : Une vie pour un Canal » dédicace
- Mr Samuel Vannier VNF « histoire du canal du midi »
- Mr Philippe Valentin Oekoumene (Acteur du canal) « Cartes du canal du midi de long en large »
- Mme Mireille Gamal : exposition « Noms de village »
- **L'équipe Couture SVDBR : exposition des costumes**
- Les véhicules de prestige et de collection (particuliers ou associations)
- Les véhicules historiques militaires de Toulouse avec campement et parcours du combattant enfants

- et observer la démonstration de désincarcération d'un véhicule (Caserne des pompiers de Verfeil : Marc Montal)

Ce programme riche et varié, proposé par l'association est une nécessité pour attirer à Bonrepos-Riquet le public lors de ces journées du patrimoine.

JP : Journées des Plantes : 4 et 5 novembre 2017

Bien évidemment, il faut souligner, l'intérêt que les exposants portent à ces journées. Ils proposent des plantes de qualité, des stands bien présentés et les conférences attirent spontanément le public averti. Ces journées des plantes sont devenues pour eux un rendez-vous annuel qu'il ne faut pas rater. Associés à l'engagement associatif fort, ils participent et contribuent au rayonnement de ces journées qui en font un rendez-vous majeur. Rayonnement que les collectivités reconnaissent comme vecteur de développement culturel et économique.

Le bilan visiteur 2017 est de 3169 visiteurs.

Cette fréquentation en hausse démontre de l'intérêt de cet évènement et de sa notoriété grandissante qu'il ne faut absolument pas compromettre. Les messages de satisfaction transmis par les exposants et le public en témoignent.

Remercions très chaleureusement de par leurs investissements et engagements, tous les bénévoles de **l'association SVDBR et les sympathisants qui aident ponctuellement. Ils contribuent de façon non négligeable au fonctionnement et au développement de la commune par l'apport financier qui en ressort.**

L'association est composée de 138 bénévoles, chiffre qui reste stable. La répartition des bénévoles adhérents à l'association est la suivante :

- 36 personnes de Bonrepos-Riquet, soit 26 % (environ 13% des habitants de Bonrepos-Riquet),
- **36 personnes des communes de l'intercommunalité des coteaux du Girou (Bonrepos exclu), soit 26%,**
- **67 personnes d'autres communes : soit 48 %.**

Trois-quarts des adhérents de l'association sont extérieurs à Bonrepos-Riquet. Remercions ces personnes entièrement acquises à notre cause.

N'hésitez pas à rejoindre l'association qui propose de multiples activités dans le cadre ses missions ; vous contribuerez à préserver un site remarquable qu'il faut impérativement sauvegarder.

Manifestations 2018 « Dates à retenir »

- Les Journées de Riquet feront une pause en 2018
- Le grand concert se déroulera le samedi 21 juillet 2018 : Groupe principal annoncé : Tribute U2
- Les Journées Européennes du Patrimoine : 15 et 16 septembre 2018
- Les Journées des Plantes : 3 et 4 novembre 2018

Yvon Martin

Président de l'association Sauvegarde et Valorisation du Domaine de Bonrepos-Riquet

SAUVEGARDE ET VALORISATION DU DOMAINE DE BONREPOS-RIQUET (suite)

Visites Guidées du domaine. Bilan 2017.

Pour permettre un accueil optimal des visiteurs, les visites de saison se sont déroulées **chaque dimanche des mois de mai & de juin, puis tous les jours de la semaine durant l'été (sauf le lundi)**, et se sont poursuivies chaque dimanche des mois de septembre et octobre. 1028 visiteurs ont été accueillis au cours des 81 visites de saison.

Les 48 visites de groupe ont permis de recevoir 1379 visiteurs entre le 10 mars & le 5 novembre. Ce chiffre est en forte progression depuis 2011, notamment du fait de la venue **d'associations en provenance de toute la France, qu'elles soient d'ordre professionnelles, amicales d'anciens élèves ou organisées par des tour-opérateurs**. Les groupes scolaires sont également revenus, après leur désaffection en 2016. **L'association reçoit également des partenaires associés** (CFPPA de Pamiers, entreprise MAPEI, exposants aux journées des plantes, Fondation du Patrimoine).

Nous dépassons donc les **2 400 visiteurs guidés, et avons comme objectif minimal d'en recevoir 2 500 en 2018**.

Globalement, ce sont 129 visites qui ont été organisées en 2017, nécessitant 139 interventions de guides et 84 interventions d'accompagnateurs. Le développement de cette activité **n'a pu se faire que grâce à l'engagement des accompagnateurs et des guides bénévoles, mais il faut noter que les 2/3 des visites ont porté sur un nombre de guides et d'accompagnateurs réduit**. Nous avons dû également faire face à la baisse d'activité du chargé de mission. L'aide des 2 vacataires du Conseil Départemental durant les mois d'été s'est révélée encore indispensable cette année. Elle est à nouveau sollicitée pour 2018.

L'association a par ailleurs intégralement pris en charge la réception des appels et l'organisation des visites, charge administrative invisible qu'il a fallu assurer avec l'aide d'une bénévole dédiée.

Pour 2018, l'association maintient son objectif de développement de l'activité accueil, en **s'orientant vers le recrutement d'un guide professionnel pour les visites de saison, et en maintenant la présence des bénévoles pour les visites de groupe**.

Merci à l'équipe des guides, accompagnateurs, administratrice pour leur engagement qui nous permet de continuer à faire vivre cette belle histoire de Riquet & son Canal.

Gilles BERTHELOMEAU, responsable de la commission « Accueil / Visites » de **l'association SVDBR**.



Journées de Riquet



Concert ACDC



Journées des Plantes

ASSOCIATION DE CHASSE

L'association par la voix de son président M. CRACCO adresse à toutes les personnes de BONREPOS-RIQUET ses meilleurs vœux pour l'année 2018.

Le Président Guy CRACCO et les chasseurs

COMITE DES FETES

Chères riquetoises et riquetois une nouvelle année va bientôt commencer, et avec elle le comité reste mobiliser pour vous proposer de participer aux divers événements que nous préparons.

Les cloches passeront par le parc du château à Pâques, de beaux lots seront emballés pour les plus chanceux de notre loto et les festoyeurs se retrouveront pour la fête locale début Juillet.

En attendant de nous retrouver, l'ensemble des membres du Comité des fêtes vous souhaite de **passer une heureuse fin d'année et de merveilleuses Fêtes de Noël.**

Marie ALTINIER

Présidente du Comité des fêtes

FOYER RURAL

Notre Foyer Rural a vocation à rassembler les habitants du village au cours de diverses manifestations comme par exemple le repas des voisins.

Le dernier en date s'est déroulé à l'abri des intempéries dans un lieu tout nouveau : le Grand Salon du Château. Certaines personnes l'ont découvert !

Au grand concert de juillet, nombre de nos bénévoles ont servi bière et autres boissons dans une forte ambiance.

Le succès de notre nouvelle activité, l'Atelier Cuisine est tel que nous envisageons de créer deux groupes l'an prochain.

"Burlingue", pièce de théâtre décoiffante a eu un franc succès lors de notre soirée "Bistrot Théâtre". Vins nouveaux et cochonnailles y furent fortement appréciés.

Nos "Doigts de Fée" ont exposé leurs travaux lors du Marché de l'Avent à Verfeil.

Une nouveauté cette année pour le Noël des enfants : Goûter-Spectacle avec le clown "Catastof" qui clôturera l'année.

L'équipe et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

André PANTALACCI

Président

GROUPEMENT PAROISSIAL

Fête de l'Assomption de la Vierge Marie

C'est avec la présence du Père Arthur DE LEFFE que poursuivant la tradition, la procession mariale du 15 août s'est déroulée dans le parc du château, suivie de la messe avec la bénédiction solennelle des enfants et des familles, le verre de l'amitié à l'ombre des marronniers clôturant cette cérémonie.

Fête de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie

Le vendredi 8 décembre, pour la première fois, le secteur paroissial a célébré la Fête des Lumières. Elle s'est déroulée à Bonrepos avec une messe à 20h30 suivie d'une procession aux lampions depuis l'église jusqu'à l'orangerie.



La Fête des lumières s'appuie sur la fête religieuse de l'Immaculée Conception, Illuminations ou encore fête de la Vierge Marie. **C'est devenu une manifestation populaire, initiée par la ville de Lyon en 1989, qui se tient chaque année pendant quatre jours autour du 8 décembre.**

Mais la fête des lumières, c'est quoi ?

Tout commence au 17^e siècle. En 1643 plus précisément, les échevins de Lyon, le prévôt des marchands et les notables de Lyon font le vœu de monter en pèlerinage pour la Vierge à Fourvière chaque année, le 8 septembre (et non le 8 décembre), si la ville est protégée de l'épidémie de peste qui sévit dans le Sud de la France.

Et la peste n'arrive pas jusqu'à Lyon ! Comme promis donc, les échevins montèrent en pèlerinage, chaque année, le 8 septembre, pour rendre grâce à la Vierge qui protégea la ville.

Deux siècles plus tard, en 1852 très précisément, on veut inaugurer une nouvelle sculpture représentant une majestueuse Vierge dorée regardant la ville depuis Fourvière. On prévoit donc une inauguration grandiose le 8 septembre, mais à cause de la Saône en crue, le sculpteur ne peut pas terminer son travail à temps.

On décide donc de repousser la date de l'inauguration pour lui laisser le temps de finir, et l'on choisit le 8 décembre, date de la fête de l'Immaculée Conception de la Vierge.

L'église considère en effet depuis le IX^e siècle que le 8 décembre serait la date à laquelle la Vierge Marie fût conçue par une grâce particulière de Dieu, et donc conçue sans péché. C'est ce qu'on appelle « l'immaculée conception.

2 ans plus tard (1854 donc), l'archevêque de l'époque, le Cardinal de Bonald, propose aux Lyonnais de mettre des bougies sur leurs fenêtres pour illuminer toutes les façades de la ville.

Lorsque soudain, dans la journée, un terrible orage s'abat sur Lyon et détruit toutes les installations, feux d'artifices et autres préparatifs installés pour l'occasion.

Le Cardinal est désespéré, et décide de reporter à nouveau la cérémonie qu'il repousse de quelques jours. Mais le soir venu, l'orage est reparti, et spontanément, les lyonnais sortent des bougies sur leurs fenêtres comme il était prévu. Le Cardinal émerveillé par la ferveur des Lyonnais décide de maintenir toutes les festivités.

Depuis ce jour, tous les ans, le 8 décembre, les Lyonnais mettent des bougies à leurs fenêtres, et les plus fervents montent à Fourvière à pied par les jardins du Rosaire...

Journées européennes du Patrimoine

Au cours du weekend des 16 et 17 septembre, comme chaque année depuis que le Château participe aux JEP, environ 450 personnes ont visité notre église.

Ronde des crèches

Tous les ans quelques églises de notre secteur paroissial vous proposent de venir découvrir leur crèche de 14h à 18h. Des paroissiens sont à chaque fois présents pour vous accueillir avec gâteaux, café, chocolat chaud, etc.

Cette année seront ouvertes les églises de Bessières, Buzet, Montjoire, Paulhac, Gémil et Roquesérière. Prenez un peu de temps pour venir admirer le travail de nombreux bénévoles !

Nous terminerons l'après-midi avec des vêpres célébrées à 18h à l'église de Bessières.

Un bonus pour ceux qui iront dans l'église de Paulhac. Il y aura un concert exceptionnel autour de la pastorale des santons de Provence à 16h. Pour en savoir plus sur le concert de Paulhac, **accéder au site** : <http://acrochevoix.free.fr/2017/noelPaulhac.php>.

Rénovation de l'église

Comme annoncé dans le numéro précédent, des bénévoles du secteur paroissial ont commencé la rénovation en restaurant une chapelle et l'entrée principale. Les matériaux sont fournis par la commune.

Les travaux se poursuivront en 2018, avec une deuxième chapelle et les boiseries. Merci à tous les intervenants.

Joies et Peines

- le 5 août mariage de Marie-Christine MAIRE et de Paul-Edouard ROYER
- le 21 octobre mariage de Mélissa CONSTANT et de Julien DUSSEING
- le 1^{er} décembre obsèques de monsieur Yvon BERGES

Messes de Noël

24 décembre à 18h : messe à Montastruc,
à 21h : messes à Verfeil et Bessières,
à 23h : messe à Lavalette.

25 décembre à 10h30 : messes à Saint-Jean l'Herm et Montjoire.

Nous vous rappelons que vous trouvez sur les 2 panneaux installés sous le porche de l'église les horaires des messes, les coordonnées de nos 2 prêtres et les principales informations relatives à la vie du Secteur Paroissial.

Bonne et heureuse année.

Gérard BRACCO, Président du groupement Paroissial

Mairie de Bonrepos-Riquet



Coordonnées secrétariat de Mairie :
05 61 35 68 90
mairie@bonrepos-riquet.fr
www.bonrepos-riquet.fr
Ouverture au public :
Le mardi et le jeudi : 13h30-17h
Le samedi : 9h-12h

Appels d'urgence :

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMU : 112

Location de la salle des fêtes, mode d'emploi :

Description : Salle de 140 m², mobilier (chaises et tables),
cuisine équipée, sanitaires

Tarifification :

Du 1^{er} avril au 31 octobre : **230 euros (tarif extérieur), 100 euros**
(tarif réservé aux résidents de la Commune)
Du 1^{er} novembre au 31 mars : **260 euros (tarif extérieur), 120 euros**
(tarif réservé aux résidents de la Commune)
Noël / Saint-Sylvestre : 300 euros

Réservation :

Montant des Arrhes : 50%
(non restituées si annulation à moins de 15 jours de la date de location)
Montant de la caution : 500 euros
Assurances pour la durée de la location :
responsabilité civile générale et risques de dommages matériels

Ordures ménagères & déchetteries

Communauté de Communes des Coteaux du Girou
 Service des Ordures Ménagères : 05 34 27 63 70
<http://www.cc-coteaux-du-girou.fr>

Les dates de passages correspondant aux jours fériés de fin d'année semestre sont modifiées
 comme suit :

Jours fériés

Lundi 25 décembre

Lundi 1er janvier 2018

Jours de rattrapage

Samedi 23 décembre

Samedi 30 décembre

Nos artisans & sociétés

Assistante maternelle

S. ALTINIER

Tél : 06 71 82 92 23

Courtier en prêt immobilier

J. RODRIGUEZ

Tél : 05 61 35 81 40

Ou 06 07 11 16 84

Architecte DPLG

H. SICRE

Tél : 05 61 74 43 65

Commerce par internet de
linge ancien

Mme CAPITOU-LUHAUTOIS

Tél : 06 08 42 07 88

Via Consulting Formation

Formation en français

Tél : 06 16 79 80 20

Electriciens

Ph. AZAM

Tél : 05 61 09 71 19

DJEB ELEC

Tél : 05 63 41 99 47

Graphiste Webdesigner

T. AMEN

Tél : 06 25 17 62 81

Plombier-chauffagiste

Ph. AZAM

Tél : 05 61 09 71 19

Patrick Taxi

Tél : 06 73 53 05 05

Psychologue

E. BERDUCOU

Tél : 07 85 30 86 86

Traiteurs

L'atelier de Carine

Tél : 06 14 55 26 19

Sushi Event

L. CASTEX

Tél : 06 20 41 31 37

Sté Elecdel

Electricité, alarme, automa-
tisme de portail

Tél : 05 61 84 24 70

Enireves

Photographe

Professeur de Yoga

S. BOURRET

Tél. : 06.40.12.15.85

Publication :
Commune de Bonrepos-Riquet
En Mairie
Place Pierre-Paul-Riquet
31590 BONREPOS-RIQUET
Tél. : 05 61 35 68 90
www.bonrepos-riquet.fr
mairie@bonrepos-riquet.fr

Directeur de Publication :
Philippe SEILLES
Comité de rédaction :
Sylvie BOULAY, Gérard BRACCO, André PANTALACCI, Philippe SEILLES
Charte graphique :
Mélissa SAINT-CLAIR-BRAUDE, Geoffroy BES

